

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal **Du vendredi 28 mars 2025.**

La séance est ouverte à 18 h 45 sous la présidence de Monsieur Aymar DE CAMAS, Maire de Cortevaix.

Présents : Madame Ghislaine ALLEX, Monsieur Aymar DE CAMAS, Monsieur Joffrey GALLAND, Madame Dominique LANZA, Monsieur Marcel MONTEL, Monsieur Claude RANQUE.

Absents excusés avec pouvoir : Madame HEITZMANN Evelyne par Monsieur DE CAMAS Aymar, Monsieur MERCIER Noë par Madame LANZA Dominique.

Absents : Madame FERNANDEZ Laëtitia, Monsieur LEGUA-HARDEL Ludovic.

Secrétaire de séance : Madame TERRIER Agnès.

Le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la réunion précédente qui est approuvé à l'unanimité puis passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Informations :

- ONF
- Vitre MAM
- A.G. A.T.D. du 13-03-2025
- Réunion C.C.I.D le 14-03-2025
- Réunion SIEGG le 18-03-2025

Délibérations :

1. Devis réfection tableau électrique salle communale
2. Convention d'occupation M.A.M.
3. Bail à ferme parcelle ZE 0002 (ruches)
4. Vote des taux impôts directs locaux 2025
5. Affectation du résultat de fonctionnement
6. Vote du Budget Primitif 2025

Informations :

O.N.F. : Mr le maire a signé la proposition de vente des têtes de chêne, des bois de Confrançon, pour un montant de 500€.

Vitre M.A.M : la baie vitrée à la M.A.M. s'était fissurée pour raisons inconnues, l'entreprise MOREAU JEANDIN est intervenue pour la changer. Une semaine après la pose, elle s'est de nouveau fissurée. L'entreprise MOREAU JEANDIN va revenir faire le nécessaire pour trouver l'origine du problème et réinstaller un nouveau vitrage.

A.G. Agence Technique Départementale : Le jeudi 13 mars, à Viré, Mr le maire a assisté à l'A.G. de l'A.T.D.

Le point essentiel a été le vote du budget primitif et ce malgré le manque d'éléments financiers ; habituellement il est voté fin décembre. Il a été évoqué la baisse probable des demandes de subventions.

C.C.I.D. 14-03-2025 : La **Commission Communale des Impôts Directs** s'est réunie comme chaque année à la demande du service des impôts fonciers. Les membres ont acté les rectifications apportées sur la valeur locative de nombreuses habitations. Toutes les remarques ont été envoyées au service des impôts.

S.I.E.G.G. 18-03-2025 : Mr RANQUE, 1^{er} adjoint, a assisté à la réunion du **Syndicat Intercommunal des Eaux de Grosne et Guye**. Les votes du compte de gestion et du compte administratif pour clôturer l'année 2024 et le vote du budget 2025 étaient à l'ordre du jour. Le bilan des travaux de 2024 a été retracé ainsi que le programme des travaux pour 2025 ; Mr RANQUE a évoqué le renouvellement du branchement du moulin de Crouzot qui est prévu sur cette année.

Délibérations du conseil :

1. Reprise armoire électrique salle communale + divers petits travaux (DE 2025 005)

Afin de mettre aux normes le tableau électrique de la salle communale, branchement de la plaque vitro céramique et installation d'une prise de courant à la garderie, 3 devis ont été reçus :

- MONTILLOT Stéphane pour un montant de 2 929 H.T.
- CURTIL Florent pour un montant de 4 000 H.T.
- MOREIRA Olivier pour un montant de 4 550,70 H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis de :

- CURTIL Florent d'un montant de 4 000 H.T.

→ **Délibération adoptée à 7 POUR et 1 ABSTENTION.**

2. Convention d'occupation M.A.M. (DE 2025 006)

Mr le Maire informe que la convention d'occupation signée le 1er Avril 2022 par l'association "la clé des contes" au rez de chaussée du bâtiment Cure, arrive à son terme.

La convention d'occupation a été signée pour une durée de 3 ans renouvelable sur délibération du Conseil Municipal.

Mr le Maire propose une nouvelle convention d'occupation pour une durée de 3 ans, pour une redevance mensuelle de 500,00 €, payable à terme échu.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide

- D'accepter la nouvelle convention consentie pour une durée de 3 ans à compter du 1er mai 2025,
- De revaloriser le prix de la redevance mensuelle, payable à terme échu, à un montant de 475,00 €, à compter du 1er mai 2025.
- D'autoriser Mr le Maire à signer et appliquer cette convention,

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération à 6 POUR et 2 CONTRE (Mr MONTEL et Mr GALLAND).**

3. Bail de petites parcelles ZE 0002 (DE 2025 007)

Monsieur le Maire informe son conseil que le bail d'occupation précaire de Mme DAVID, pour une partie de la parcelle ZE 0002, soit 10 ares, arrive à son terme et doit dorénavant faire l'objet d'un bail de petites parcelles pour une durée de 3 ans renouvelables pour 6 ou 9 ans par périodes triennales. Mr le Maire demande à son conseil, l'accord d'établir un bail de petites parcelles à Mme DAVID et de définir le montant du fermage en tenant compte du loyer actuel acquitté. Mr le Maire propose un loyer annuel de 100 €.

Vu le code rural,

Vu l'arrêté ministériel du 17 juillet 2024 qui établit l'indice national des fermages pour 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE

- d'établir un bail de petites parcelles à Mme DAVID Camille pour la parcelle ZE 0002 au lieu dit "Terre Abut" pour une superficie de 10 ares,
- de fixer le prix du fermage à 100 € par an à compter du 13-04-2025

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

4. Vote des taux des impôts directs locaux 2025 (DE 2025 008)

Mr le maire propose de maintenir les taux actuels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de reconduire les taux communaux 2024 pour l'année **2025** comme suit :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 5,43 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,56 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,23 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

5. Affectation du résultat fonctionnement (DE 2025 009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr de CAMAS, Maire,
- après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (C.F.U.) de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le C.F.U. fait apparaître un : **excédent de 111 217.71**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	145 329.69
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	45 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT	-34 111.98
Résultat cumulé au 31/12/2024	111 217.71
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	111 217.71
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	20 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	91 217.71
B.DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

→**Délibération adoptée à l'unanimité**

6. Vote du budget primitif - cortevaix (DE 2025 010)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de Cortevaix,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Cortevaix pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 591 486.00 Euros

En dépenses à la somme de : 591 486.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	127 311.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	65 780.00
65	Autres charges de gestion courante	78 458.00
66	Charges financières	500.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	20 042.00
023	Virement à la section d'investissement	45 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 500.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		358 591.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	500.00
70	Produits des services, du domaine, vente	28 400.00
73	Impôts et taxes	107 650.00
74	Dotations et participations	53 220.94
75	Autres produits de gestion courante	33 150.35
78	Reprise sur amortissements et provisions	35 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 452.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	91 217.71
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		358 591.00

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	2 000.00
204	Subventions d'équipement versées	35 000.00
21	Immobilisations corporelles	175 067.96
16	Emprunts et dettes assimilées	11 375.04
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 452.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		232 895.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	24 039.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 879.53
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	20 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	600.00
021	Virement de la section de fonctionnement	45 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 500.00
001	Solde d'exécution section investissement	116 876.47
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		232 895.00

→ ADOPTE A LA MAJORITE

Questions diverses : Mr MONTEL fait savoir que le toit de la ruine au bout de la rue de l'Agence Postale est complètement tombé et qu'il faudrait sécuriser le lieu ; Mr le maire va mettre de la rubalise et une signalisation sera mise en place afin d'avertir les riverains d'un danger. Mr MONTEL rappelle qu'une personne de la C.C.C. est compétente pour nous fournir des informations sur le propriétaire de cette ruine ; Mr le Maire répond que la commune va se rapprocher de cette personne.

Mr MONTEL évoque l'article 1407bis modifié au 14 février 2025 du Code général des impôts concernant les immeubles vacants.

Mr MONTEL a fait savoir qu'une navette Ameugny/Cortevaix/Bonnay/St ythaire va être mise en place par la C.C.C. à compter du mois de Juin. Les horaires de passage devraient être fournis d'ici mi-mai.

La séance est levée à 20h40.